

## Psychologue de l'ÉN : Entrée dans le métier

**Félicitations !** Vous venez de franchir la 1ère étape du concours d'entrée dans le métier de psychologue de l'Éducation Nationale , spécialité EDO ( Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle.

Nous vous souhaitons donc **bienvenue dans le métier !**

Huit centres de formation, Aix, Bordeaux, Lille, Lyon, Paris (X 2) Nancy ou Rennes, sont susceptibles de vous accueillir pour l'année qui vient. Vous suivrez une formation en tant que fonctionnaire stagiaire, rythmée par un stage en CIO, en centre de formation ou à l'université dans les départements en charge de la formation des Psy-ÉN, en lien avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Vous préparerez le certificat d'aptitude aux fonctions de psychologue de l'Éducation nationale mention EDO

**Vous devez donc émettre des vœux pour être affecté dans l'un des 8 centres avant le 2 juin midi sur le serveur SIAL et envoyer les pièces justificatives relatives à votre situation selon le calendrier indiqué (9 juin 2017).**

### Calendrier

- ✓ Du 2 mai au 2 juin midi : saisie des vœux sur SIAL : 6 vœux maximum
- ✓ Transmission des pièces justificatives relatives à votre situation familiale au rectorat correspondant au centre de formation dans lequel vous serez affecté.e dès la publication des résultats.
- ✓ Pour les lauréats titulaires d'une autre fonction publique, transmettre l'arrêté d'affectation de titulaire à la DGRH B2-2 72 rue Regnault 75243 Paris Cedex13 au plus tard le 9 juin
- ✓ A partir du 30 juin: résultat de l'affectation sur SIAL

L'affectation en centre de formation se fait en fonction d'un barème qui prend en compte la situation du lauréat, son rang de classement au concours et sa situation administrative (ancien contractuel, titulaire de l'ÉN dans un autre corps, titulaire de la FP...)

### Formation

*Stages* : lors de votre formation, environ le tiers de l'année sera consacré à des périodes de stage à en CIO en pratique accompagnée sous la responsabilité d'un.e tuteur.trice. Vous pourrez choisir de le faire près de votre domicile ou proche du centre de formation. Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec un ou plusieurs CIO.

Des indemnités de frais de déplacements sont possibles dans certaines situations.

*Rémunération* : elle pourra être différente selon votre situation antérieure. Contactez la DPE du rectorat de votre futur centre de formation.

*Report de stage* : Les lauréats des concours de recrutement de Psy-ÉN peuvent solliciter le report de leur nomination pour les seuls motifs prévus par le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié, fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et ses établissements publics : service national volontaire, congé de maternité ou congé parental, ou pour l'absence de Master 2 (décret 2017-120 du 01/02/2017).

BO de référence: [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115494](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115494)

**Pour nous permettre de suivre votre situation, vous pouvez transmettre cette fiche syndicale à [cio@sn.es.edu](mailto:cio@sn.es.edu) ou par courrier au SNES collectif CO-Psy/DCIO, 46 avenue d'Ivry 75013 Paris.**

***Syndiquez-vous* au SNES-FSU pour défendre vos droits et votre métier !**